

BVGer E-1364/2012 vom 28. März 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-03-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1364_2012

FR: TAF E-1364/2012 du 28 mars 2012

IT: TAF E-1364/2012 del 28 marzo 2012

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Céline Berberat Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.